

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

EGLISE ST- JOSEPH : RESTAURATION DES TOITURES ET MISE EN SECURITE DU CLOCHER AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

EGLISE ST-JOSEPH : RESTAURATION DES TOITURES ET MISE EN SECURITE DU CLOCHER AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Dans le marché initial il a été prévu la dépose de la couverture en partie basse pour pouvoir refaire les arases en maçonnerie du mur . La couverture devait aussi être en partie enlevée afin de vérifier l'état du bois de la charpente.

Le bois s'est révélé être bien plus abîmé que prévu et la totalité de la charpente doit être changée ce qui entraîne la dépose de toute la couverture et l'augmentation de la masse des travaux.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la passation d'avenants :

- Un avenant avec l'entreprise PERRAULT titulaire du lot 2 charpente, d'un montant de 21 799.62 € HT (26 072.35 € TTC).
- Un avenant avec l'entreprise DAVY titulaire du lot 3 couverture, d'un montant de 27 185.26 € HT (32 513.57 € TTC)

La commission d'appel d'offres réunie le 21 octobre 2008 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Nous vous proposons :

- D'accepter les avenants à intervenir avec les entreprises PERRAULT et DAVY,

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH